



Droit de garde des enfants, instance de divorce

Par Visiteur

Bonjour

Je suis en ce moment en instance de divorce , ma future ex femme a demandé le divorce et a quitter le domicile conjugal en janvier dernier et nous allons passer devant le juge le 3 décembre prochain . nous avons eu ensemble 2 enfants qui ont 3 et 4 ans .

Nous avons le même avocat et pour cette séparation et avons signer tous deux une convention provisoire de divorce stipulant une pension de 200e et la garde un we sur deux et un mardi/mercredi sur deux plus la moitié des vacances scolaire .

Travaillant en quart 3x8 j'étais durant notre union tous le temps avec mes enfants et pour la même raison il m'aurais été difficile de prétendre a une garde alterné .

Aujourd'hui, ma future ex femme a quitter son emploi (elle est donc au chômage) et elle compte déménager le premier janvier (donc après notre divorce) pour habiter avec son compagnon a Grenoble alors que j'habite Rouen . ma famille la sienne et même celle de son compagnon habite la Normandie . elle compte saisir le juge des affaires familiales de Grenoble une fois arrivé sur place pour changer le droit de garde .

elle me propose la garde toutes les petites vacances plus la moitié des grandes et de payer la moitié du trajet .

Je veux pas l'empêcher de refaire sa vie mais moi je veux pas encore une fois en subire les conséquences et être prive de mes enfants .

Qu'en pensez vous ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Qu'en pensez vous ?

Je comprends tout à fait votre position.

Libre à vous d'accepter ou non dans un premier temps le déménagement de votre épouse.

En effet, celle ci ne peut partir sans votre avis et si vous vous y opposer, elle devra saisir le JAF.

Ensuite quant aux modifications du droit de garde, elle devra effectivement saisir à nouveau le JAF du lieu de sa nouvelle résidence.

Quant aux propositions qu'elle vous fait, encore une fois vous êtes seul juge mais n'êtes nullement obligé d'accepter et dans ce cas, le juge tranchera.

Cordialement